

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

Saint-Alfred

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

Émilie Gagné de la susdite municipalité,
(Directrice générale)

QU'un avis de motion a été donné et qu'un 1^{er} projet de règlement a été présenté et adopté à la séance du conseil municipal du 6 février 2023.

Ce projet vise :

Règlement relatif à la démolition d'immeubles

Le règlement portera le numéro 197-2023 et sera adopté à une séance ordinaire ultérieure du conseil municipal de Saint-Alfred qui aura lieu :

Au centre municipal, situé au 9, route du Cap, Saint-Alfred

**QU'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION AURA LIEU LE
27 FÉVRIER 2023 DÈS 19H30.**

**DONNÉ à Saint-Alfred ce 7^e jour du mois de février deux mille
vingt trois.**



Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Émilie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant le 7^e jour du mois de février 2023, à chacun des endroits suivants : Site internet et sur le babillard extérieur à l'Hôtel de Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7^e jour du mois de février deux mille vingt trois.



Directrice générale